

## Doctrines

### Législation Communautaire

#### **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (061237) L'impact du RGPD sur la gestion des données personnelles des salariés, FISCHER Servanne, KERVADEC Ronan (01/03/18, n°179, p.2-5)

### Législation Internationale

#### **Banque**

- (061104) L'innovation vue d'Afrique, (Banque, 01/03/18, n°818)

#### **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (061041) Law and Blockchain: a legal perspective on current regulatory trends worldwide, BLEMUS Stéphane (Revue trimestrielle de droit financier, 01/12/17, n°4, p.34-49)

### Législation Nationale

#### **Banque**

- (061243) Erreur de TEG ou de TAEG des crédits aux particuliers, comment éviter les déconvenues, MANOUKIAN Jean-Simon (15/03/18)

#### **Civil**

- (061182) Le mandat de protection future entre écriture et pratique, POTENTIER Philippe (Répertoire du Notariat Defrénois, 08/03/18, n°9, p.22)

#### **Commercial**

- (061238) Il est urgent de protéger les informations stratégiques des entreprises, INGRAIN Christophe, PHILIPPS Xavier (Dalloz, 16/03/18)

## **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (061244) La réparation des dommages causés par l'intelligence artificielle : le droit français doit évoluer, ARCHAMBAULT Laurent, ZIMMERMANN Léa (Gazette du Palais, 06/03/18, n°9, p.16-18)
- (061232) Les algorithmes à l'épreuve du droit au procès équitable , FERRIE Scarlet-May (J.C.P. G., 12/03/18, n°11, p.498-505)
- (061201) Auditions au Sénat sur la blockchain : les incompréhensions demeurent..., MARRAUD DES GROTTES Gaelle (Revue Lamy Droit des affaires, 01/03/18, n°135, p.42-45)

## **Public**

- (061255) Contrat et ordre public , MERCADAL Barthélémy (B.R.D.A., 15/03/18, n°6, p.17-26)

## **Sociétés et autres groupements**

- (061285) Le devoir de vigilance, un nouvel horizon (Conférence Droit & Commerce, Tribunal de commerce 4 décembre 2017) , TAP Jean-Brice (Revue de jurisprudence commerciale. 01/01/18. n°1. p.5-16)
- (061261) Nouveautés pour les SARL et les SA en matière de décisions collectives et participation des associés, REYGROBELLET Arnaud (J.C.P. N., 16/03/18, n°11, p.9-11)
- (061251) La déclaration de performance extra-financière : nouvelle ambition du reporting extra-financier, PARANCE Béatrice, GROULX Elise (J.C.P. E., 15/03/18, n°11, p.18-24)

<b>Jurisprudence</b>
----------------------

## **Législation Internationale**

### **Banque**

- **(061231) Revirement rétrospectif au service de la renonciation spéciale à l'immunité d'exécution des représentants diplomatiques**

Le droit international conventionnel et coutumier protège les comptes bancaires utilisés dans l'exercice des missions diplomatiques de l'État étranger en France, imposant l'exigence d'une renonciation expresse et spéciale par l'État à cette immunité d'exécution autonome. L'abandon de cette exigence par une « doctrine isolée » de la Cour de cassation en 2015 est neutralisé, dans la même affaire, afin de revenir à la jurisprudence antérieure confortée par la loi n° 2016-1691 du 9 novembre 2016. (Cass.Civ. - 10/01/18 - 16-22494 : J.C.P. G. 2018, n°11, p.492 - note de LAAZOUZI Malik )

## Législation Nationale

### Assurances

- **(061246) Vers le formulaire de déclaration du risque avec des questions précises ?**

La déclaration du risque anime encore les différentes chambres de la Cour de cassation qui s'entendent sur la nécessité des questions à poser, mais pas sur la méthode pour démontrer l'inexactitude des réponses apportées, dans la perspective d'appliquer des sanctions. (Cass.Civ. - 06/12/17 - 16-14974 ; Cass.Civ. - 14/12/17 - 16-26702 ; Cass.Crim - 05/12/17 - 16-87261 : Gazette du Palais 2018, n°9, p.50 - note de NOGUERO David )

- **(061185) Obligation pour le juge de procéder à la vérification d'écriture lorsque l'écriture et la signature d'un acte sont déniées ou méconnues**

Lorsque l'écriture et la signature d'un acte sous seing privé sont déniées ou méconnues, il appartient au juge de vérifier l'acte contesté en enjoignant aux parties de produire tous documents utiles à comparer à l'écrit contesté et, au besoin, en ordonnant une expertise. (Cass.Civ. - 31/01/18 - 16-21955 : Revue générale du droit des assurances 2018, n°3, p.156 - note de SCHULZ Romain)

### Banque

- **(061164) Chronique de jurisprudence de droit bancaire : recouvrement de créances bancaires**

Saisie conservatoire : effet d'indisponibilité de la mesure pratiquée sur un compte courant d'associé ; Recouvrement des créances cédées à un fonds commun de titrisation : le cédant en reste chargé en principe ; Compétence du juge de l'exécution en matière de contestations relatives au recouvrement des impôts. (Cass.Civ. - 20/12/17 - 16-20997 ; Cass.Com - 13/12/17 - 16-19681 ; Cass.Com - 13/12/17 - 16-24853 ; Cass.Civ. - 19/10/17 - 16-21939 : Gazette du Palais 2018, n°8, p.67 - note de SALATI Olivier )

## Civil

- **(061262) Réintégration des primes autorisées par le juge des tutelles et absence de décharge de l'héritier**

L'autorisation du juge des tutelles n'empêche pas la réintégration à la succession des primes manifestement excessives au regard des facultés du souscripteur. La décharge prévue à l'article 786, alinéa 2 du Code civil ne s'applique qu'aux dettes successorales, nées avant le décès et qui sont le fait du défunt et non aux sommes servies au titre de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, qui peuvent être récupérées après le décès du bénéficiaire sur une fraction de l'actif net et constituent des charges de la succession, nées après le décès de l'allocataire. (Cass.Civ. - 07/02/18 - 17-10818 : J.C.P. N. 2018, n°11, p.51 - note de PETERKA Nathalie )

## Garantie

- **(061222) Défense au fond : les arcanes et les enjeux d'une qualification**

Revenant sur la distinction entre les défenses au fond et les demandes reconventionnelles, la Cour de cassation l'applique à la règle de l'article L.341-4, devenu L. 332-1 du Code de la consommation, en considérant que le moyen qui permet à la caution personne physique d'interdire au créancier professionnel de se prévaloir de la sûreté lorsqu'elle est manifestement disproportionnée à ses biens et ses revenus constitue une telle défense. C'est pour elle l'occasion d'énoncer sous forme de principe qu'une défense au fond, au sens de l'article 71 du Code de procédure civile, échappe à la prescription. (Cass.Civ. - 31/01/18 - 16-24092 : J.C.P. G. 2018, n°11, p.471 - note de SERINET Yves-Marie )

## Immobilier et urbanisme

- **(061190) Contrat de construction de maison individuelle - L'étendue des obligations du garant est limitée aux obligations souscrites lors de la conclusion du contrat**

La validité de la garantie de livraison, relativement à son étendue, doit s'apprécier à la date à laquelle la garantie est donnée et en considération des travaux qui sont l'objet du contrat de construction à cette date. (Cass.Civ. - 25/01/18 - 16-27905 : Construction et urbanisme 2018, n°3 - note de SIZAIRE Christophe)

## Pénal

- **(061260) Une personne morale et son dirigeant sont-ils pénalement responsables des mêmes faits ou de la même faute ?**

Si les personnes morales sont responsables pénalement des infractions commises, pour leur compte, par leurs organes ou représentants, cette responsabilité n'exclut pas celle des personnes physiques auteurs des mêmes faits. (Cass.Crim - 30/01/17 - 17-81595 : J.C.P. G. 2018, n°12, p.542 - note de ROBERT Jacques-Henri )

## Public

- **(061253) Plan d'épargne en actions (PEA): clôture en cas de dépassement du seuil de 25% prévu au 3° du II de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier (oui)**

Aux termes du 3° du II de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier, le titulaire d'un plan d'épargne en actions, son conjoint et leurs ascendants et descendants ne doivent pas, pendant la durée du plan, détenir ensemble, directement ou indirectement, plus de 25% des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent au plan ou avoir détenu cette participation à un moment quelconque au cours des cinq années précédant leur acquisition dans le cadre du plan. (Conseil d'Etat - 10/12/17 : J.C.P. E. 2018, n°11, p.61)

## Sociétés et autres groupements

- **(061230) Le manquement grave de l'EIRL**

En considérant que le dépôt par un entrepreneur individuel à responsabilité limitée d'une déclaration d'affectation ne mentionnant aucun des éléments visés par la loi constitue un manquement grave de nature à justifier la réunion des patrimoines, la chambre commerciale de la Cour de cassation nous éclaire sur les risques encourus par l'entrepreneur soumis à une procédure collective. La portée de la solution est cependant plus générale, qui peut également avoir des incidences sur le gage des créanciers. (Cass.Com - 07/02/18 - 16-24481 : J.C.P. G. 2018, n°11, p.476 - note de PELLIER Jean-Denis )

## Textes

### Législation Communautaire

#### Assurances

- (061241) Directive (UE) 2018/411 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2018 modifiant la directive (UE) 2016/97 en ce qui concerne la date d'application des mesures de transposition des États membres (J.O.U.E. série L n°76 du 19/03/18, p.28)

#### Banque

- (061284) Décision (PESC) 2018/476 du Conseil du 21 mars 2018 modifiant la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (J.O.U.E. série L n°79 du 22/03/18, p.30)

- (061283) Décision (PESC) 2018/475 du Conseil du 21 mars 2018 portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme, et abrogeant la décision (PESC) 2017/1426 (J.O.U.E. série L n°79 du 22/03/18, p.26)
- (061282) Règlement d'exécution (UE) 2018/468 du Conseil du 21 mars 2018 mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2017/1420 (J.O.U.E. série L n°79 du 22/03/18, p.7)
- (061272) Décision (PESC) 2018/466 du Conseil du 21 mars 2018 modifiant la décision 2011/172/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Égypte (J.O.U.E. série L n°78 I du 21/03/18. p.3)
- (061271) Règlement d'exécution (UE) 2018/465 du Conseil du 21 mars 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 270/2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Égypte (J.O.U.E. série L n°78 I du 21/03/18, p.1)
- (061259) Décision (PESC) 2018/459 du Conseil du 19 mars 2018 modifiant la décision 2011/173/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine (J.O.U.E. série L n°77 du 20/03/18, p.17)
- (061258) Décision (PESC) 2018/458 du Conseil du 19 mars 2018 abrogeant la position commune 97/193/PESC relative à des mesures restrictives à prendre à l'encontre des personnes ayant commis des actes de violence lors des incidents de Mostar du 10 février 1997 (J.O.U.E. série L n°77 du 20/03/18, p.16)
- (061257) Décision d'exécution (PESC) 2018/421 du Conseil du 19 mars 2018 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (J.O.U.E. série L n°75 I du 19/03/18, p.3)

- (061256) Règlement d'exécution (UE) 2018/420 du Conseil du 19 mars 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie (J.O.U.E. série L n°75 I du 19/03/18, p.1)
- (061240) Décision d'exécution (PESC) 2018/417 du Conseil du 16 mars 2018 mettant en œuvre la décision 2010/231/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie (J.O.U.E. série L n°75 du 19/03/18, p.25)
- (061239) Règlement d'exécution (UE) 2018/413 du Conseil du 16 mars 2018 mettant en œuvre l'article 12 du règlement (UE) n° 356/2010 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes physiques ou morales, entités ou organismes, en raison de la situation en Somalie (J.O.U.E. série L n°75 du 19/03/18, p.1)
- (061233) Règlement délégué (UE) 2018/405 de la Commission du 21 novembre 2017 rectifiant certaines versions linguistiques du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (J.O.U.E. série L n°74 du 16/03/18, p.3)

## **Public**

- (061229) Règlement (UE) 2018/400 de la Commission du 14 mars 2018 modifiant le règlement (CE) n° 1126/2008 portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la norme comptable internationale IAS 40 (J.O.U.E. série L n°72 du 15/03/18, p.13)

## **Législation Nationale**

### **Banque**

- (061281) Arrêté du 21 mars 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°68 du 22/03/18)
- (061280) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°68 du 22/03/18)
- (061279) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°68 du 22/03/18)

- (061278) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°68 du 22/03/18)
- (061277) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°68 du 22/03/18)
- (061276) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°68 du 22/03/18)
- (061275) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier  
(J.O. n°68 du 22/03/18)
- (061270) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°67 du 21/03/18)
- (061269) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°67 du 21/03/18)
- (061268) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°67 du 21/03/18)
- (061267) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°67 du 21/03/18)
- (061266) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°67 du 21/03/18)
- (061265) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier  
(J.O. n°67 du 21/03/18)
- (061264) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°67 du 21/03/18)
- (061263) Arrêté du 19 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier  
  
(J.O. n°67 du 21/03/18)
- (061234) Arrêté du 9 mars 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°63 du 16/03/18)



## **Bourse et marchés financiers**

- (061274) Arrêté du 15 mars 2018 précisant l'affectation des contributions volontaires versées à l'Autorité des marchés financiers par l'Association française de la gestion financière (J.O. n°68 du 22/03/18)

## **Commercial**

- (061288) Avis relatif à l'indice des loyers commerciaux du quatrième trimestre de 2017 (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et décret n° 2008-1139 du 4 novembre 2008) (J.O. n°68 du 22/03/18)
- (061287) Avis relatif à l'indice des loyers des activités tertiaires du quatrième trimestre de 2017 (loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et décret n° 2011-2028 du 29 décembre 2011) (J.O. n°68 du 22/03/18)

## **Immobilier et urbanisme**

- (061286) Avis relatif à l'indice du coût de la construction du quatrième trimestre de 2017 (décret n° 2009-1568 du 15 décembre 2009) (J.O. n°68 du 22/03/18)